Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 6

Artikel: Les syndicalistes belges en congrès...
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384713

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les syndicalistes belges en congrès...

Six cents délégués et de nombreux invités des organisations sœurs de l'étranger ont participé au congrès ordinaire de la Fédération générale du travail de Belgique, présidé par Henri Jansen. Giacomo Bernasconi et René Robert représentaient l'Union syndicale suisse à ce congrès.

Dans une résolution consacrée à la sécurité sociale, le congrès souhaite que l'intervention de l'Etat dans le financement de la sécurité sociale cesse d'être limitée comme elle l'est actuellement pour revêtir une ampleur beaucoup plus grande et que le principe de la gestion paritaire soit appliqué pour tous les organismes de sécurité. Cette résolution postule également une amélioration du système des allocations familiales, de l'assurance maladie-invalidité et l'octroi d'une pension minimum de vieillesse de 26 000 francs en faveur de tous les pensionnés, ainsi que l'application proportionnelle de cette augmentation à toutes les veuves. Dans le système définitif des pensions, le congrès demande une simplicité aussi grande que possible garantissant aux travailleurs une pension équivalant à 75% de la rémunération moyenne pour les hommes mariés, à 70% pour les célibataires, veufs, divorcés et femmes mariées.

Une autre résolution se prononce pour une politique de plein emploi, comportant: un organisme d'information sur l'évolution nationale et internationale de la conjoncture, une plus grande mobilité de la main-d'œuvre par l'accélération des transports, allocation d'indemnités de transferts, la création de logements et d'écoles, l'orientation et la réadaptation professionnelles. Cette politique devrait comprendre également la nationalisation des mines et des industries lourdes, la stabilisation de l'emploi par la création éventuelle de travaux publics, l'établissement du budget de l'Etat en fonction du mouvement cyclique, l'expansion des exportations dans une Europe unifiée.

La résolution postule une politique fiscale plus équitable, des réformes de structure comportant notamment un meilleur fonctionnement du conseil central de l'économie, la constitution immédiate des conseils professionnels, l'amputation constante des privilèges de la propriété capitaliste. Enfin, elle constate que c'est uniquement en assurant la justice et le progrès social que la démocratie et la paix peuvent être effectivement défendues.